



**Mauron Pierre, Pythoud-Gaillard Chantal**

Qu'attend le Conseil d'Etat pour valoriser le travail des infirmières et infirmiers ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 03.07.24

Transmission au CE : 03.07.24

**Dépôt**

En juin 2022, le Conseil d'Etat jugeait « prématuré » le fait de prendre des mesures cantonales en faveur des conditions de travail des infirmières et infirmiers (cf. réponse à la question 2022-CE-24). Dans cette même réponse, le Conseil d'Etat annonçait que la HEdS-FR avait entrepris, en 2021, sur mandat de la DSAS, une « étude dont l'objectif est d'identifier les principales mesures susceptibles d'augmenter la durée d'activité professionnelle du personnel soignant ». Les résultats de cette étude n'ont toujours pas été publiés, trois ans plus tard.

De nombreux cantons voisins ou proches ont annoncé des mesures ambitieuses pour valoriser la profession d'infirmière. Le Canton de Vaud a lancé un programme ambitieux, InvestPro, qui prévoit des investissements à hauteur de 90 millions jusqu'en 2027 pour réaliser des mesures comme la revalorisation salariale du travail de nuit ou de week-end ainsi que des horaires spéciaux, la revalorisation salariale du secteur parapublic, des réflexions quant au skill-grade-mix pour clarifier les rôles et augmenter la satisfaction au travail, l'introduction de ratios sécuritaires soignant/patient, et bien d'autres encore. Le Canton de Neuchâtel investit 21 millions pour augmenter le nombre de places de formation pratique, qui font massivement défaut dans notre canton également. Le Canton du Valais a augmenté le salaire de 1'000 francs par an au personnel infirmier en 2022 déjà et a investi plus de 40 millions pour l'amélioration des conditions de travail dans différentes institutions. Une convention collective de travail (CCT) est entrée en vigueur pour les soins de longue durée en mai 2024. Le canton a également demandé à l'hôpital de constituer des pools de personnel de réserve et chargé les établissements sanitaires de mettre en œuvre différentes mesures visant à améliorer l'organisation du travail.

Alors que ces cantons présentent des avancées intéressantes, Fribourg n'a toujours pas bougé, au risque de faire fuir les infirmières et infirmiers dont nous avons tant besoin vers d'autres cieux.

Nous prions donc le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Dans quel délai le Conseil d'Etat entend-il présenter le rapport HEdS-FR et des mesures de mise en œuvre ?
2. Le Conseil d'Etat entend-il s'aligner sur les cantons les plus ambitieux et proposer une vraie avancée aux infirmières et infirmiers fribourgeois ou préfère-t-il rester en queue de peloton ? Le Conseil d'Etat est-il notamment prêt à revaloriser la rémunération du travail infirmier, notamment en adaptant le système EVALFRI, en tenant compte de sa pénibilité physique et psychique ainsi que des horaires particuliers (nuit, week-end, horaires spéciaux), à adapter le skill-grade-mix, à introduire des ratios sécuritaires soignant/patient dans les hôpitaux de la liste hospitalière et les EMS, à constituer des réserves de personnel et à financer l'augmentation des places de formation ?
3. Le Conseil d'Etat peut-il chiffrer les conséquences financières et humaines de la pénurie de personnel ?